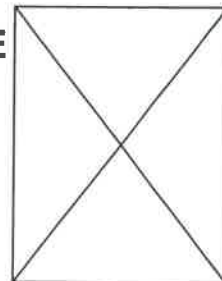




POLE d'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES A. LAMARRE

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE OLIVIER MESSIAEN

Formulaire d'inscription



101 Rue Jeanne d'Arc
18500 MEHUN-SUR-YEVRE
Tel : 02 48 57 27 73
Contact : emmm@ville-mehun-sur-yevre.fr

Année scolaire 2019/2020

A remettre avant le 07/09/2019

Responsable légal		Numéro	
Civilité	Nom	Prénom	
Adresse 1	Adresse 2	Adresse 3	
CP Ville	Tél domicile	Tél pro	
Mobile	E-mail		
Profession	Assurance RC	N° de contrat	

Responsable légal 2			
Civilité	Nom	Prénom	
Adresse 1	Adresse 2	Adresse 3	
CP Ville	Tél domicile	Tél pro	
Mobile	E-mail		
Profession			

Elève		Numéro	
Civilité	Nom	Prénom	
Adresse	Adresse 2	Adresse 3	
CP Ville	Tél domicile	Mobile	
E-mail		Inscrit depuis	
Date naiss.	Lieu naiss.	Niveau scol.	
Etablt scol.	Droit à l'image		

Indiquez ci-dessous les cours auxquels vous souhaitez éventuellement vous inscrire.

Pièces à fournir : le présent formulaire d'inscription, 1 photo numérisée sur clé USB, 1 attestation Assurance Responsabilité Civile, Fiche droit à l'image et RGPD à compléter (signature des 2 parents obligatoire), 3 enveloppes timbrées et une A4 timbrée +20 g libellées à l'adresse des parents, Frais de dossier : Mehunois : 25 € Extérieurs : 76 € à l'ordre du Trésor Public, POUR LES MEHUNOIS UNIQUEMENT , Fournir copies avis d'imposition 2019 + justificatif des montants CAF perçus, et un justificatif de domicile (facture -3 mois), **TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTÉ.**

Le responsable légal et l'élève ci-dessus nommés attestent avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché à l'école de musique. Le responsable s'engage à prévenir et à fournir un justificatif pour toute absence à un cours. Toute démission sera signalée par écrit à l'administration. Les personnes communiquant une adresse mail seront informées par ce moyen et s'engagent à consulter régulièrement leur messagerie.

Date et signature du responsable légal

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS
(Elèves âgés de 4 à 8 ans inclus)

ENFANT

NOM :

Prénom :

Age :

RESPONSABLES LEGAUX

Nom du père :

Prénom :

Nom de la mère :
(si différent)

Prénom :

Autre (préciser) :



domicile :



portable :

SITUATION FAMILIALE

Célibataire

Mariés

Vie maritale

Séparés

Divorcé(e)

(fournir la copie du jugement formulant la garde de l'enfant et remplir le cadre ci-dessous).

Famille d'accueil

GARDE DE L'ENFANT (en cas de divorce)

Nom :

Prénom :

Adresse :



:



portable :

AUTORISATION PARENTALE

Personne(s) habilitée(s) à venir chercher l'enfant : indiquez le lien de parenté (tel que grand-père, sœur, etc...) ou autre (tel que voisin, ami, etc...)

Nom :

Prénom :



:

Nom :

Prénom :



:

Nom :

Prénom :



:

Je soussigné(e), père, mère ou tuteur légal (rayer les mentions inutiles)

1) Autorise le service de l'école de musique à faire transporter mon enfant par les services d'urgence en cas de besoin :

oui non

2) Dans la mesure des possibilités des services d'urgence, je souhaite que mon enfant soit transporté au Centre Hospitalier :

de BOURGES de VIERZON

3) M'engage à payer la part des frais incombant à la famille, les frais médicaux, d'hospitalisation éventuels non remboursés par la sécurité sociale :

oui non

4) Si votre enfant est transporté en clinique privée, les soins sont à régler dans l'immédiat.

5) Autorise mon enfant à pratiquer toutes les activités proposées par l'école de musique :

oui non

6) Autorise mon enfant à être transporté (activité en dehors de la commune) :

oui non

PERSONNE(S) à PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT *Indiquez le lien de parenté ou autre*

Nom :

Prénom :

Adresse :



:



portable :

Nom :

Prénom :

Adresse :



:



portable :

Fait à Mehun-sur-Yèvre le :

Signature,

DEMANDES D'AUTORISATIONS : DROIT A L'IMAGE
(Utilisation des photographies ou des vidéos des enfants)

et

CONSENTEMENT DONNEES PERSONNELLES (RGPD)
(Règlement Général sur la protection des données)

Nous sollicitons votre autorisation :

1°) pour que votre enfant puisse figurer sur des photographies ou des vidéos qui paraîtront sur les supports municipaux de communication (MehunMag, site Internet de la ville, dépliants, affiches, etc...). Ces photographies ou vidéos ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques ou vidéos qui concernent votre enfant est garanti. Vous pouvez donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et vous disposez du droit de retrait de ces photographies ou vidéos si vous le jugez utile.

2°) Afin que vous donniez votre consentement libre et éclairé au traitement des données à caractère personnel figurant dans le dossier ci-joint ; ces données ont pour finalité les actes liés à l'accueil de votre enfant à l'école de musique (RGPD).

Nom de l'Enfant : _____ Prénom : _____

Nous soussigné(s), _____, père

_____, mère, tuteur légal (rayer la mention inutile)

de l'enfant _____

autorisons les services de la Mairie à photographier ou filmer notre enfant lors des cours de l'école de musique et lors des manifestations organisées par celle-ci (fête de la musique, concerts, auditions, portes ouvertes, etc...) et autorisons l'utilisation ou la diffusion à titre gratuit de ces photographies ou vidéos le représentant dans tous les supports municipaux de communication (revues, journaux, flyers, affiches, site internet, etc...) et dans la presse locale.

n'autorisons pas les services de la Mairie à diffuser les photographies ou les vidéos de notre enfant.

autorisons le traitement des données à caractère personnel figurant au dossier ci-joint

n'autorisons pas le traitement des données à caractère personnel figurant au dossier.

DATE : _____ 2019

Signature obligatoire des deux parents ou représentants légaux :



Mehun-sur-Yèvre le 12 juin 2019

*Pôle d'Enseignements Artistiques A. LAMARRE
Ecole Municipale de Musique Olivier Messiaen
02.48.57.27.73*

SURVEILLANCE DES JEUNES ELEVES

AGES DE 4 A 8 ANS INCLUS

Madame, Monsieur,

Votre enfant est élève à l'école municipale de musique de Mehun et a moins de 9 ans.

Dans un souci de surveillance accrue, il vous est demandé :

- d'accompagner votre enfant dans sa salle de cours,
- de venir l'y rechercher une fois l'enseignement terminé en respectant scrupuleusement les heures de cours qui vous seront précisées lors de la rentrée. Dans le cas contraire, la responsabilité des professeurs et de l'école ne pourra être engagée.

Nous vous demandons de retourner dès que possible la fiche de renseignements ci-jointe dûment complétée à l'école de Musique (boîte à lettres à votre disposition au 101, rue Jeanne d'Arc).

Vous remerciant par avance de votre coopération,

Bien cordialement,

Le Directeur de l'Ecole de Musique,
Olivier BOUGAIN

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2019 - 2020

TARIF ANNUEL MEHUN

Frais de dossier : 25,00 € par élève + cotisations annuelles indiquées ci-dessous, payables au trimestre :

Quot. Famil.	Jusqu'à 305 euros	> 305 à 549 euros	> 549 à 747 euros	> 747 euros
EVEIL SEUL	63,90	71,40	85,50	101,10
AUTRES CLASSES : Formation musicale et/ou instruments				
1 personne	99,90	111,00	127,50	150,60
2 personnes	147,00	165,30	189,30	222,90
3 personnes	169,50	210,00	222,30	266,10
Enseignement d'un instrument supplémentaire : 60,00 € par an qui s'ajoutent au tarif d'enseignement du 1 ^{er} instrument FORFAITS ANNUELS : Chorale seule, Orchestre Cadet seul, Ensemble seul, Ensemble de Musiques Actuelles seul : 23,50 € LOCATION D'INSTRUMENT : 105,00 € par an soit 35,00 € par trimestre.				

TARIF ANNUEL AUTRES COMMUNES

Frais de dossier : 76,00 € par élève + cotisations annuelles indiquées ci-dessous, payables au trimestre :

EVEIL SEUL	Par Personne	238,20 €
AUTRES CLASSES : Formation musicale et/ou instruments		
	1 Personne	454,80 €
	2 Personnes	653,40 €
	3 Personnes	728,25 €
Enseignement d'un instrument supplémentaire : 60,00 € par an qui s'ajoutent au tarif d'enseignement du 1 ^{er} instrument FORFAITS ANNUELS : Chorale seule : 23,50 € Orchestre Cadet seul, Ensemble seul, Ensemble de Musiques Actuelles seul : 74,00 € LOCATION D'INSTRUMENT : 105,00 € par an soit 35,00 € par trimestre.		

Aucun frais pédagogique supplémentaire ne sera demandé si l'élève est déjà inscrit dans l'une des classes de pratique individuelle.

HORAIRES CLASSES FM 2019 - 2020

Cycle d'Eveil						
	FORMATION MUSICALE	JOUR	HORAIRE	PROFESSEUR	Elèves en	Durée
01A	EVEIL MUSICAL 1ère année	Mardi	17 H 00 - 17 H 45	Murielle MOULIN	Nouveaux élèves (9 max) Moy. ET Gr. sect. Mat.	00:45:00
01B1	EVEIL MUSICAL 2ème année	Lundi	17 H 00 - 17 H 45	Murielle MOULIN	Anciens élèves (9 max) venant de 01A (Grande Sect. Mat.)	00:45:00
01B2	EVEIL MUSICAL 2ème année	Mercredi	15 H 00 - 15 H 45			00:45:00
01C1	EVEIL MUSICAL 3ème année	Lundi	17 H 45 - 18 H 30	Murielle MOULIN	CP et anciens élèves venant de 01B (9 max)	00:45:00
01C2	EVEIL MUSICAL 3ème année	Jeudi	17 h 00 - 17 h 45			00:45:00
Cycle 1						
	1.1.1	Mardi	17 h 45 - 18 h 45	Murielle MOULIN		01:00:00
	1.1.2	Mercredi	14 h 00 - 15 h 00	Murielle MOULIN		01:00:00
	1.1.3	Jeudi	17 h 45 - 18 h 45	Murielle MOULIN		01:00:00
	ET CHORALE 1er CYCLE					
	Chorale 1 A	Mardi	17 h 15 - 17 h 45	Lucile MOTTEAU		00:30:00
	Ou Chorale 1 B	ou Mercredi	13 h 30 - 14 h 00	Lucile MOTTEAU		00:30:00
☞	1.2.1	Lundi	18 h 30 - 19 h 45	Murielle MOULIN		01:15:00
☞	1.2.2	Mercredi	09 h 30 - 10 h 45	Lucile MOTTEAU		01:15:00
☞	1.2.3	Mercredi	12 h 45 - 14 h 00	Murielle MOULIN		01:15:00
☞	1.3.1	Mercredi	11 h 00 - 12 h 15	Lucile MOTTEAU		01:15:00
☞	1.3.2	Jeudi	17 h 15 - 18 h 30	Christine MOUTAUD		01:15:00
☞	1.4.1	Mardi	17 h 15 - 18 h 45	Christine MOUTAUD		01:30:00
☞	1.4.2	Jeudi	18 h 30 - 20 h 00	Christine MOUTAUD		01:30:00
Cycle 2						
☞	2.1	Mardi	18 h 45 - 20 h 15	Christine MOUTAUD		01:30:00
☞	2.2.1	Mardi	17 h 45 - 19 h 15	Lucile MOTTEAU		01:30:00
☞	2.2.2	Mercredi	14 h 15 - 15 h 45	Lucile MOTTEAU		01:30:00
☞	2.3	Mercredi	16 h 00 - 17 h 30	Lucile MOTTEAU		01:30:00
☞	2.4	Mercredi	17 h 45 - 19 h 15	Lucile MOTTEAU		01:30:00
☞	Cursus Ados (à partir du Lycée) et Adultes	Mardi	19 h 15 - 20 h 15	Lucile MOTTEAU		01:00:00
☞	Culture Musicale	Mardi	20 h 15 - 21 h 00	Lucile MOTTEAU		00:45:00

AUCUNE MODIFICATION D'HORAIRE EN FM N'EST POSSIBLE

HORAIRES CLASSES D'INSTRUMENTS ET PRATIQUES COLLECTIVES 2019 - 2020

CLASSES	PROFESSEURS	Durée cours	JOUR	HORAIRE	Salle
CHORALE VOCA'SONG	Olivier BOUGAIN	02:00	Lundi	20 h 00 - 22 h 00	Jean COLOMBE
ORCHESTRES	PROFESSEUR	Durée	JOUR	HORAIRE	SALLE
Arcoprino Cordes Cycle 1	Fabienne CANOLLE	00:45	Jeudi	18 h 30-19 h 15	FANTASTIQUE
Arcopizz Cordes Cycle 2	Fabienne CANOLLE	01:30	Jeudi	19 h 15-20 h 45	FANTASTIQUE
CADET Cycle 1	Eric POUSSARD	01:00	Mercredi	17 h 30-18 h 30	Jean COLOMBE
HARMONIE Cycle 2	Olivier BOUGAIN	01:45	Mercredi	19 h 15-21 h 00	Jean COLOMBE
Orchestre Initiation	Frédéric LANGE	00:45	Vendredi	17 h 30-18 h 15	FANTASTIQUE
ENSEMBLES					
GUITARE-VIOLONCELLE-FLUTE-PERCUSSIONS - M.A.					
Ensemble de Sax 14.5					
Ensemble de Clarinettes					
19 h 30-21 h 30 le Jeudi Salle Jean Colombe					
18 h 15-19 h 15 le Mercredi Salle Fantastique					
INSTRUMENTS	PROFESSEUR	JOUR DE COURS	Date réunion avec parents pr Emploi du temps		
ACCORDEON	Murielle MOULIN	Lundi Mardi Mercredi Jeudi	SAMEDI 07 SEPTEMBRE 11 h 00 à l'école		
CLARINETTE	Virginie LOCHON	Mercredi Jeudi	SAMEDI 07 SEPTEMBRE 11 h 00 à l'école		
CORNET - TROMPETTE	Eric POUSSARD	Mercredi	SAMEDI 07 SEPTEMBRE 11 h 00 à l'école		
FLUTE	Florence LAFITTE/Frédérique SENÉE	Lundi Samedi	SAMEDI 07 SEPTEMBRE 11 h 00 à l'école		
GUITARE	Thomas CHERRIER	Lundi Mardi	SAMEDI 07 SEPTEMBRE 11 h 00 à l'école		
BATTERIE	Gérard MUNOZ	Mardi Vendredi	SAMEDI 07 SEPTEMBRE 11 h 00 à l'école		
PIANO	Anne-lise LEFEVRE	Lundi Mardi Mercredi Jeudi	SAMEDI 07 SEPTEMBRE 11 h 00 à l'école		
SAXOPHONE	Frédéric LANGE	Mardi Jeudi Vendredi	SAMEDI 07 SEPTEMBRE 11 h 00 à l'école		
VIOLON	Fabienne CANOLLE	Mercredi Jeudi Vendredi	SAMEDI 07 SEPTEMBRE 11 h 00 à l'école		
VIOLONCELLE	Marianne OSINSKI-MILLET	Mardi	SAMEDI 07 SEPTEMBRE 11 h 00 à l'école		
TROMBONE - TUBA	Olivier BOUGAIN	Mercredi	SAMEDI 07 SEPTEMBRE 11 h 00 à l'école		

Dates d'inscriptions Rentrée 2019/2020

Réinscriptions (anciens élèves) :

- Lundi 1^{er} Juillet 14 h – 18 h 30
- Mardi 02 Juillet 14 h – 18 h 30
- Mercredi 03 juillet 09 h 30 – 12 h 00 14 h 00 – 18 h 30

Inscriptions (nouveaux élèves) :

- Mercredi 04 septembre 09 h 30 – 12 h 00 14 h 00 – 18 h 30
- Jeudi 05 septembre 14 h – 18 h 30
- Vendredi 06 septembre 14 h – 18 h 00

Réunion Parents/Professeurs : Samedi 07 Septembre à 11 h 00

Reprise des cours : Lundi 09 septembre 2019

POUR LES ÉLÈVES INSCRITS UNIQUEMENT EN PRATIQUE CHORALE :

Ne pas tenir compte de la liste des pièces à fournir figurant sur la fiche d'inscription.

Il suffit de produire :

- 1 photo numérisée (par mail ou sur clé USB) s'il n'y a pas de photo imprimée en haut à droite de la fiche de réinscription
- 1 enveloppe format A4 timbrée à + de 20 g libellée à vos nom et adresse
- 1 justificatif assurance Responsabilité Civile
- 1 chèque de 25,00 € libellé à l'ordre du Trésor Public si non remis lors des réinscriptions.

Merci !